

LES AIDES FINANCIÈRES À L'APPRENTISSAGE

La fin des emplois aidés annoncée et la politique du gouvernement valorisent plus que jamais l'Apprentissage!



Salaire minimum brut en % du SMIC / SMC (au 1er janvier 2020)

	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de plus de 26 ans
Première année	27 %	43 %	53 %	100 %
Deuxième année	39 %	51 %	61 %	100 %
Troisième année	55 %	67 %	78 %	100 %

